



## Annexe 6:

## **Ordre de Domiciliation**

Un ordre de domiciliation est recommandé en vue de faciliter la gestion pour notre service comptabilité/finances.

L'ordre de domiciliation est à remplir et à signer une seule fois. Il reste valable jusqu'à révocation. Si vous avez déjà signé un ordre de domiciliation, il n'est pas nécessaire de le renouveler, sauf si vos coordonnées bancaires ont changé.

713

Le (la) soussigné(e) (au nem de qui les crèances sont établies)	Nom complet
	Nom de l'enfant/ des enfants
	Rue, N-
	C.P., Localité
	Pays
prie la firme	Nom CROIX-ROUGE LUXEMBOURGEOISE
(qui établit les créances)	Rue, N* 44, BOULEVARD JOSEPH II
	C.P., Localité L-1840 LUXEMBOURG
portant le no ID créancier	LU72ZZZ000000000000042200
d'encaleser à partir de ce jour et jusqu'à révocation expresse toutes créances portant référence au n° matricule	
	Nom BGL BNP Paribas
auprès de la banque	Rue, N* 50, avenue J.F. Kennedy
	C.P., Localité L-2951 Luxembourg
par le débit du compte bancaire	BIC: LULLLULLL
(*) titulaire du compte	Nom complet
	Rue, N*
	C.P , Localité
	Pays
Lieu	Date
Since the second second	
Signature(s) pour accord	
Le donneur d'ordre	Le titulaire du compte (*)
	sont pas émises au nom du titulaire du compte